

		Commentaires	Recommandations
Complétude documentaire			
PCAET	Les EPCI à fiscalité de plus de 20 000 habitants adoptent un PCAET dans un délai de deux ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils dépassent le seuil de 20 000 habitants (L.229-26-I). Il est révisé tous les 6 ans (L.229-26)	complet	Le projet de PCAET contient l'ensemble des parties réglementairement requises.
PCAET/élaboration territoire SCoT	Le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCoT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT (L.229-26-I).	sans objet	
PCAET/Agenda 21	Lorsque la collectivité s'engage dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCAET en constitue le volet climat (L.229-26).	sans objet	
- Volet diagnostic	Le PCAET comprend un diagnostic (R.229-51)	oui	Le document de diagnostic comprend 173 pages
- Volet stratégie	Le PCAET comprend une stratégie territoriale (R.229-51)	oui	Le document de stratégie et le plan d'actions comprend 133 pages. Les scénarios stratégiques et les objectifs opérationnels font l'objet des annexes 2 & 3.
- Volet plan d'action	Le PCAET comprend un programme d'actions (R.229-51)	oui	Le document de stratégie et le plan d'actions comprend 133 pages
PAQA	Le PCAET comprend un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus par le PREPA et de respecter les normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025 (L.229-26-II-3°).	oui	Le PAQA comprends 56 pages
Bilan de la concertation		oui	Le bilan de la concertation fait l'objet de l'annexe 1
- compatibilité SRCAE	Il est compatible avec le SRCAE. Il prend en compte, le cas échéant, le schéma de cohérence territoriale. (L.229-26-VI) (R.229-51-1°)	oui	
Diagnostic territorial réglementaire			
- émissions de gaz à effet de serre et séquestration du carbone			
émissions territoriale (SCOPE 1 & 2)	Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre(...), ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction (R.229-51-I-1°). Cette estimation est sectorisée (résidentiel, tertiaire, mobilité, industrie, agriculture) ; l'unité de compte la kilo-tonne équivalente CO2. La source des données et l'année de référence sont produites.	complet	Le diagnostic présente les émissions de GES sectorisées pour l'année 2019 (diag. p.55), la prévalence des énergies fossile (44 %, diag.p.18). Ce diagnostic est décliné par commune (diag. p.21).
émissions indirectes (SCOPE 3)	En complément, certains éléments du diagnostic ou des objectifs portant sur les GES peuvent faire l'objet d'une quantification sur la base d'une méthode incluant des effets indirects (R.229-52).	complet	L'empreinte carbone du territoire est de 12,4 teqCO2/habitants (diag. p.57). C'est un ratio très supérieure à la moyenne française (environ 10 tonnes).
émissions sur le patrimoine et les compétences	Les émissions indirectes de GES peuvent notamment concerner le patrimoine et les compétences de la collectivités (R.229-52).	sans objet	La collectivité n'est pas assujettis à la réalisation d'un BEGES patrimoine et compétence (L.229-25 du code de l'environnement). Cependant serait un outil utile pour les actions d'exemplarité de la collectivité.
Séquestration directe	Une estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres (R.229-51-I-2°)	complet	Le stock de carbone séquestré est estimé à 6992 kteqCO2 avec un flux positif de 25 kt (diag. p.62-64). L'artificialisation des sols semble être contenu avec un flux négatif de 0,043 kt/an.
Séquestration indirect	Une estimation (...) les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz (R.229-51-I-2°).	améliorable	La séquestration indirect, en particulier dans le bois d'œuvre, a été évalué à environ 1 % de la séquestration totale du territoire et un flux positif de 0,265 kt/an (diag. p.63). Le diagnostic ne mentionne pas les possibilité d'amélioration de ce flux de séquestration. Une étude des potentiels d'amélioration de la séquestration indirecte du carbone serait utile.
- consommation d'énergie finale			
consommation d'énergie territoriale	Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci (R.229-51-I-3°). Une estimation de la prévalence des énergies fossiles, par rapport aux autres énergies. Cette estimation est sectorisée (résidentiel, tertiaire, mobilité, industrie, agriculture) ; l'unité de compte la giga-watt-heure (GWh). La source des données et l'année de référence sont produites.	complet	Le diagnostic présente les consommations d'énergie sectorisées pour l'année 2019 (diag. p.20), la prévalence des énergies fossile (44 %, diag.p.18). Ce diagnostic est décliné par commune (diag. p.21).
- diagnostic secteur bâti (résidentiel et tertiaire)			

- résidentiel	Diagnostic territorial du patrimoine résidentiel (not. Classification par période/classe de construction)	complet	Le secteur résidentiel représente 48 % des consommations d'énergie (diag. p.20) et 29 % des émissions de GES (diag. p.55). C'est le premier poste de consommation du territoire. L'examen du parc résidentiel a été réalisé par le diagnostic (diag. p.152). L'étiquette énergétique moyenne du parc est au niveau D. Le chauffage par des énergies fossiles (fioul, gaz) est présent dans près de la moitié des résidences du territoire (diag. p.153). Les potentiels de réduction des consommations et des émissions ont été évalués (diag. p.154), les gisements se répartissent globalement de manière égale entre les économies d'usage, la rénovation et la décarbonation du chauffage. Les actions identifiées (diag. p.155) sont : - le renforcement des connaissances des performances énergétiques, - la rénovation énergétique des passoires techniques, - la promotion de la sobriété et les économies d'énergie, - le remplacement du chauffage au fioul et au gaz, - le soutien des énergies renouvelables.	
- tertiaire	Diagnostic territorial du patrimoine tertiaire (not. Identification des typologies)	complet	Le secteur tertiaire représente 11 % des consommations d'énergie (diag. p.20) et 6 % des émissions de GES (diag. p.55). Les potentiels de réductions ont été évalués (diag. p.158), l'essentiel des gisements sont dans les économies d'usages et la rénovation. Les leviers d'actions identifiés (diag. p.160) sont d'améliorer la performance énergétique du bâti tertiaire et réduire la consommation des énergies fossiles.	
- réseaux de transport et de distribution d'énergie				
Réseaux	La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux (R.229-51-I-4*).	améliorable		
- électrique	concernant les réseaux électrique : - la carte du réseau de transport d'électricité (RTE), notamment le réseau stratégique - un examen des capacités d'absorption de la production d'EnR électrique	complet	Le RTE est examiné (diag. p.47)	
- gaz	concernant les réseaux de gaz : - la carte du réseau de transport de gaz - un examen des capacités d'absorption de la production de biogaz	complet	le réseau de transport de gaz est examiné (diag. p.48)	
- réseaux de chaleur et de froid	concernant les réseaux de chaleur et de froid : - la carte et la liste renseignée des réseaux de chaleur et de froid - une estimation du volume énergétique pouvant être développé - les zones favorables au développement des réseaux de chaleur et de froid	améliorable	Il n'existe pas actuellement de réseau de chaleur sur le territoire (diag. p.49). Il existe un potentiel de développement mais qui n'a pas été évalué.	
- ZAEnR	Une carte qui identifie les ZAEnR (L.229-26-II)	sans objet	Non traité, la ZAEnR du territoire n'a pas encore été élaboré	Compléter le PCAET lorsque la ZAEnR aura été défini.
- production et potentiel de développement des énergies renouvelables				
Production et potentiel	Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, le potentiel disponible d'énergie de récupération (R.229-51-I-5*).	améliorable		Le diagnostic doit compléter les potentiels de développement des géothermies, de l'éolien, de la chaleur fatale, les centrales PV au sol. Nota : la somme des potentiels déclarés serait de 214 GWh. Le diagnostic affiche un potentiel de 270 GWh (diag. p.42). Une explication de l'écart serait utile
- chaleur fatale	Diagnostic concernant la chaleur fatale	complet	Il n'y a ni production en 2020, ni potentiel (diag. p.40)	
- géothermies	Diagnostic concernant les géothermies : - sur le Dogger - sur les nappes intermédiaires (>200m) - de surface (<200m)	incomplet	La production est de 0,166 GWh en 2020, il existe des potentiels mais qui n'ont pas été évalués ou examinés (diag. p.28, 38-39).	Compléter l'évaluation des potentiels de développement d'ici le bilan à mi-parcours.
- biomasse	Diagnostic concernant la biomasse locale (bois-énergie)	complet	La production est de 6 GWh en 2020, le potentiel de 15 GWh (diag. p.28-30)	
- éolien	Diagnostic concernant l'éolien	incomplet	Il n'y a pas de production éolienne en 2020, il existe un potentiel qui n'a pas été évalué (diag. p.28, 34-35).	Compléter l'évaluation des potentiels de développement d'ici le bilan à mi-parcours.
- biogaz	Diagnostic concernant les biomasses méthanisables	complet	Il ne semble pas y avoir de production de biogaz en 2020, le potentiel est de 91 GWh (diag. p.28, 37)	
- solaire	Diagnostic concernant les énergies solaires	améliorable	La production est de 0,277 GWh en 2020, le potentiel de 98 GWh (diag. p.28, 29, 31-33). Cependant seule le solaire diffus a été examiné, par le potentiel de production de centrales au sol.	Compléter l'évaluation des potentiels de développement d'ici le bilan à mi-parcours.
Capacités de stockage	le potentiel de stockage énergétique (R.229-51-I-5*).	complet	Le sujet a été abordé : il rappelle les technologies disponibles mais ne conclue pas sur les potentiels de développement du territoire (non rhédictoire, diag. p. 41)	
- diagnostic mobilités				
Approche intégrée des mobilités		améliorable		Le diagnostic sur les mobilités est globalement complet excepté sur le transport de marchandise. Des compléments sont attendus (à moyen terme).

Impact territorial	Diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre	complet	Un examen des consommations d'énergie et des émissions de GES a été réalisé (diag. p.147, 149). 60 % des émissions proviennent des mouvements pendulaires et 37 % des transports de marchandises. Des potentiels de réduction ont été catégorisés par principalement deux axes d'action : le report modal et les actions sur le fret.	
- réseaux viaires	Diagnostic territorial des mobilités sur les infrastructures et réseaux (du territoire et proche du territoire)	améliorable	Le réseau viaire est analysé succinctement (diag. p.147). La nationale N112 et la départementale D983 semble être les routes structurantes du territoire.	Un examen plus complet du réseau viaire (structure, fréquentation) serait utile.
- besoins de déplacement	Diagnostic territorial des mobilités des besoins de mobilités	complet	Un examen des besoins de mobilité a été réalisé (diag. p.145). L'élaboration de plans de mobilités avec les entreprises est une action identifiée (diag. p.150).	
- mobilité actives	Diagnostic territorial des mobilités des mobilités actives	complet	Un examen des mobilités actives a été réalisé, mais presque exclusivement sur l'usage du vélo sur le pôle gare de Houdan (diag. p.146). Le développement du réseau cyclable est un enjeu du territoire, ainsi que les autres mobilités actives (diag. p.150).	Un examen plus complet des mobilités actives, notamment sur l'usage et les infrastructures cyclables est attendu.
- mobilités partagées	Diagnostic territorial des mobilités partagées.	complet	Un examen des transports en commun du territoire a été réalisé (diag. p.148). Le territoire est desservi par trois gares de la ligne N du transilien, et par un réseau de bus. Le développement du réseau ferroviaire est un enjeu du territoire, ainsi que le développement des mobilités partagées (diag. p.150).	
- mobilités véhicules personnelles	Diagnostic territorial des mobilités des mobilités en véhicule personnel	complet	Un examen des besoins de mobilité a été réalisé (diag. p.145). La voiture occupe 79 % des parts modales du territoire. La promotion des véhicules à faible émissions est une voie d'action identifiée (diag. p.150).	
- transport de marchandise	Diagnostic territorial des mobilités des mobilités logistique (au long-court, du dernier kilomètre)	non traité		Bien que l'impact du fret a été identifié sur les consommations d'énergie et les émissions de GES, ainsi que les potentiels de réduction, un examen du fret territorial en distinguant la logistique du transport du « dernier kilomètre » est attendu.
- diagnostic sur le secteur économique				
- industrie & tertiaire (en tant qu'activité)	Diagnostic territorial du secteur	améliorable	Un examen des activités du territoire est réalisé dans le diagnostic (diag. p.157). L'essentiel des employés se retrouvent dans le tertiaire (commerces et administration). Les potentiels de réductions ont été évalués (diag. p.159), l'essentiel des gisements sont dans la décarbonation de la production, et pour un tiers dans les économies d'usage. Les leviers d'actions identifiés (diag. p.160) sont : - garantir un tissu économique local, - développer des activités porteuses de transition.	Certains leviers d'actions identifiées pour le secteur économique sont assez flou. Des précisions seraient utiles.
- agriculture	Diagnostic territorial du secteur	améliorable	Un examen des activités agricoles du territoire est réalisé dans le diagnostic (diag. p.162-164). L'essentiel des productions concerne les céréales et les oléagineux (cultures de plein champ), peu de culture bio. L'élevage est peu intense et en déclin. Les potentiels de réductions ont été évalués (diag. p.165), les gisements se répartissent entre l'optimisation des pratiques culturales et la séquestration du carbone. Les leviers d'actions identifiés (diag. p.166) sont : - la diversification des productions agricoles, - des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, - le développement d'outils de transformation, - favoriser une alimentation moins carnés.	Certains leviers d'actions identifiées pour le secteur agricole sont assez flou. Des précisions seraient utiles.
- diagnostic des vulnérabilités du territoire				
- effets globaux du changement climatique	Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (R.229-51-I-6°).	améliorable	Le diagnostic de vulnérabilité a été élaboré via la méthode TACCT de l'ADEME (diag. p.94). Le territoire est déjà exposé à plusieurs aléas climatiques : 140 arrêtés catastrophes naturels sur 1985-2020, concernant les inondations, les mouvements de terrains, le retrait gonflement des argiles (diag. p.116)	Il serait utile que l'examen des impacts du changement climatique sur les différents aspects du territoires soit aussi accompagné par un examen des différents moyens de mitigation ou de protection.
- canicules et ICU	Concernant les phénomènes de canicules et d'îlot de chaleur urbain - utilisation des source de IAU	améliorable	Le nombre de jours vagues de chaleur [par rapport à la TRACC] est évaluée 17 jours d'ici 2050, 32 jours d'ici 2070 et 65 jours d'ici 2010, contre 7 jours en 2005 (diag. p.112). Les effets des ICU ont été abordés (diag. p.133). Le diagnostic estime que le risque d'exposition est faible, et ne réalise pas l'identification des ICU potentiels sur le territoire.	L'identification des îlots de chaleur urbain (ICU) sur le territoire est indispensable.

- risques crues et inondations	Concernant les risques des inondations et des crues - inondation par remontée de nappe - inondation par débordement - inondation par ruissellement	complet	Le territoire est exposé au risque inondation par débordement, 4 crues majeures depuis 1999 (diag. p.117), et par ruissellement, en particulier 1999 (diag. p.118). Le risque d'inondation pourrait être croissant. Il existe un PPRI (1992) concernant le territoire (diag. p.120). Des moyens de mitigations sont envisagés (p.141).	
- retrait & gonflement des argiles	Concernant les risques de retrait gonflement des argiles	complet	Le territoire est fortement exposé aux risque de retrait-gonflement des argiles (diag. p.121). Le risque retrait-gonflement des argile pourrait être croissant. Des mitigations peuvent être envisagées dans les documents d'urbanisme et les normes de construction.	
- mouvements de terrain	Concernant les risques de mouvement de terrain	complet	Le territoire est déjà exposé à des risques de mouvements de terrain, en particulier le risque d'effondrement (diag. p.122). L'évolution du régime d'alternance pluie/sécheresse pourrait augmenter le risque de mouvement de terrain. 3 communes sont déjà concerné par un PPR (1196).	
- risques émergents	Concernant les risques émergents : - feux de forêts - aléas climatiques	complet	La période des sols secs devrait s'allonger de 2 à 4 mois (sans en préciser l'échéance) (diag. p.114). Sur la base d'une étude nationale (2010), le territoire a un faible risque concernant les feux de forêts (diag. p.123, 129-130).	Concernant les feux de forêts, il est recommandé de rester vigilant en attendant une réévaluation des études prenant en compte la TRACC.
- risques sur les réseaux	Concernant les risques sur les réseaux physiques (électricité, gaz, route, etc.)	améliorable	Un examen des impacts sur les réseaux du territoire a été réalisé, mais sans identifier les risques sur le territoire et sans dégager de moyens de mitigation (diag. p.134, 137).	L'examen des moyens de mitigation sur l'adaptation sur les réseaux du territoire serait utile.
- risques économiques	Concernant les risques économiques	améliorable	Les impacts potentiel sur la forêt ont été abordés pouvant impacter la filière bois (diag. p.130). Un examen des impacts sur le secteur agricole et économique a été réalisé, mais sans dégager de moyens de mitigation (diag. p.132, 138). Des moyens de mitigations sont envisagés pour le secteur agricole et forestier (p.141).	L'examen des moyens de mitigation sur l'adaptation du secteur économique dans son ensemble serait utile.
- risques sanitaires	Concernant les aspects sanitaire et de santé	améliorable	Un examen des impacts sur la santé a été réalisé, mais sans dégager de moyens de mitigation (diag. p.135).	L'examen des moyens de mitigation concernant la santé face aux impacts du changement climatique serait utile.
- ressource eaux	Concernant la ressource en eau	complet	La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu fort du territoire (diag. p.126-128). Des moyens de mitigations sont envisagés (p.141-142).	
- biodiversité	Concernant les impacts sur la biodiversité	complet	Les impacts potentiels sur la forêt ont été abordés (diag. p.130), ainsi que sur la biodiversité, mais de manière succincte (diag. p.131). Des moyens de mitigations sont envisagés (p.141).	
Stratégie territoriale réglementaire				
Stratégie d'Atténuation	Les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique [réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie], de le combattre efficacement (...), en cohérence avec les engagements internationaux de la France (L.229-26-II-1*)	complet		
- réduction émissions GES	Les objectifs chiffrés (en kteqCO2) de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, transport, industrie agriculture), pour 2030 & 2050 (R.229-51-II-1*)	complet	La stratégie (strat. p.32) fixe l'objectif de baisse des émissions de GES de 38% sur 2019-2030 et de 85% d'ici 2050. Elle fixe aussi les répartitions par secteur (strat. p.37).	
- séquestration du carbone	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments (R.229-51-II-2*)	complet	La stratégie (strat. p.32) fixe l'objectif de séquestration correspondant en 2030 à 51% des émissions territoriales, et en 2050 à 2,7 fois celles-ci.	A noter l'ambition, d'ici 2050, de séquestration du territoire supérieure à ses besoins.
- réduction des consommations énergie	Les objectifs chiffrés (en GWh) sur la maîtrise de la consommation d'énergie finale sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis (résidentiel, tertiaire, transport, industrie agriculture), pour 2030 & 2050 (R.229-51-II-2*)	complet	La stratégie fixe une réduction des consommation de 24 % sur 2019-2030 et fixe aussi les répartitions par secteur (strat. p.37).	
Stratégie sur le bâti				
- secteur résidentiel	Fixer des objectifs de rénovation du bâti résidentiel à raison de 2 % du parc bâti/an (SRCAE)	complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30) : - L'étalement urbain est maîtrisé et favorise un équilibre entre offre de logements, d'emplois et de services. - Une véritable culture de la sobriété énergétique s'instaure, portée par les habitants et une communication forte de la CCPH et de ses partenaires. - La rénovation énergétique des logements est massivement soutenue, par les collectivités et leurs partenaires, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires. Les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information. - Le bâti communal et intercommunal est rénové énergétiquement, la consommation est suivie et maîtrisée.	
- secteur tertiaire	Fixer des objectifs de rénovation du bâti tertiaire à raison de 2 % du parc bâti/an (SRCAE)	non traité		Il serait utile de fixer une stratégie de transition énergétique, en particulier pour le petit tertiaire (commerce, etc.)
Stratégie énergétique				
- des énergies	Élaborer un schéma directeur des énergies	complet	La stratégie (strat. p.32) fixe l'objectif de réduire de 24 % la consommation d'énergie sur 2019-2030 et de 54 % en 2050.	

- des EnR	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage (R.229-51-II-4*) Les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon 2030 et 2050 (R.229-51)	complet	La stratégie (strat. p.32) fixe l'objectif de développer des EnR pour atteindre le taux de 26 % de la consommation énergétique en 2030 et de 105 % en 2050. La production d'EnR devrait atteindre 110 GWh en 2030 (strat. p.40) La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.31) : - La filière solaire photovoltaïque se développe massivement sur les toitures des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et les parkings, dans une logique de préservation des paysages et du patrimoine bâti. - Portées par les particuliers et accompagnées par la CCPH, des filières d'énergies renouvelables diversifiées se développent pour répondre aux besoins de chauffages des logements. - Du biométhane est produit localement par la méthanisation de déchets agricoles et de cultures intermédiaires n'entrant pas en concurrence avec la production alimentaire. Il permet notamment de décarboner les poids lourds et transports en commun du territoire, via le BioGNV.	A noter l'ambition, d'ici 2050, de développement d'EnR du territoire supérieure à ses besoins.
- des RDC	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	complet	Une étude de potentiel sur les secteurs de Septeuil et Houdan est en cours (strat. p.40).	
- des réseaux d'énergie	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques (R.229-51-II-5*)	non traité		
Stratégie sur les mobilités				
- réduction des besoins		complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30, 31) : - Les entreprises du territoire sont proactives dans l'organisation des mobilités : incitation à l'utilisation des modes actifs, facilitation du covoiturage, mise en place de bornes de recharge. - Les services de proximité et les activités économiques génératrices d'emploi se développent sur le territoire, ce qui répond aux besoins des actifs et diminue les besoins de déplacements	
- mobilités actives		complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30) : - La mise en place d'un réseau cyclable dense sur tout le territoire permet de développer la mobilité cyclable, à la fois pour les déplacements du quotidien et les mobilités de loisir.	
- mobilités partagées		complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30) : - Des solutions sont mises en place pour soutenir la mobilité aussi bien à l'intérieur du territoire que vers les territoires voisins, via l'intermodalité, à la fois dans les gares en réponse aux besoins de mobilité des actifs du territoire et à l'intérieur du territoire où les transports en commun, à la demande et le covoiturage se renforcent progressivement.	
- décarbonation des véhicules		non traité		
Stratégie économique				
- secteur industriel		complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.31) : - Les entreprises et industries du territoire coopèrent étroitement et régulièrement, pour accélérer leur transition énergétique et améliorer leur gestion des ressources et des déchets. - Les services de proximité et les activités économiques génératrices d'emploi se développent sur le territoire, ce qui répond aux besoins des actifs et diminue les besoins de déplacements	
- secteur agricole		complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30) : - La CCPH mène une réflexion prospective et un dialogue avec les agriculteurs sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation de leurs activités face au changement climatique. - La CCPH soutient les circuits de proximité et la production locale, notamment en développant des unités de production et de transformation. - La restauration collective s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.	
- production de biosourcés	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires (R.229-51-II-6*)	complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30) : - La CCPH soutient les circuits de proximité et la production locale, notamment en développant des unités de production et de transformation. - La restauration collective s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.	
Stratégie d'Adaptation				

Stratégie d'Adaptation	Les objectifs stratégiques et opérationnels afin (...) de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France (L.229-26-II-1°) ; (R.229-51-II-9°)	complet	La stratégie fixe les visions suivantes (strat. p.30, 31) : - La CCPH mène une réflexion prospective et un dialogue avec les agriculteurs sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation de leurs activités face au changement climatique. - Les cours d'eau et continuités écologiques (trames verte et bleue, noire et brune) sont préservés et restaurés pour réduire la sensibilité aux aléas climatiques, protéger la biodiversité, et préserver le cadre de vie. - La gestion de la forêt est adaptée pour réduire la vulnérabilité au changement climatique et préserver les puits de carbone, tout en permettant une exploitation durable et transparente de la ressource en bois. - La ressource en eau est gérée de façon partagée pour répondre aux besoins en période de tensions.	
- Impact socio-économique	La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction (R.229-51-II)	non traité		La thématique des impacts socio-économique n'est pas traité formellement, cependant quelques réflexions sont abordées de manière implicite dans le plan d'action. Il serait utile d'élaborer une réflexion formelle et systémique.
Plan d'action				
Compétence éclairage public	Le programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses. (L.229-26-II) Le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses. (R.229-51) - réaliser une trame noire	ok	Action B1-4 : Réduire la pollution lumineuse et étudier la mise en place d'une trame noire	
- Numérique	Le programme d'actions comprend des actions afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique (L.229-26-II-2°)	non traité		
- bâti				
- résidentiel	Accompagner les actions de rénovation du résidentiel privé	ok	Action H3-6 : Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et au remplacement des chauffages polluants Action H3-7 : Créer des espaces de dialogue autour de la rénovation énergétique à l'échelle du territoire Action H3-9 : Soutenir la rénovation énergétique des logements à forte valeur patrimoniale par les propriétaires précaires	
- tertiaire	Accompagner les actions de rénovation du tertiaire privé	améliorable	Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises	Il manque une approche complète de la rénovation énergétique du secteur tertiaire.
- fioul	Viser l'extinction du recours au fioul dans le bâti territoriale	ok	Action H3-6 : Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et au remplacement des chauffages polluants Action R2-3 : Informer et inciter les particuliers à l'installation d'appareils de chauffage alimentés aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques)	
- sensibilisation	Sensibilisation des usager des bâtiments (éco-gestes, etc.)	ok	Action H2-5 : Sensibiliser le grand public à la sobriété énergétique et communiquer sur les bonnes pratiques Action H3-7 : Créer des espaces de dialogue autour de la rénovation énergétique à l'échelle du territoire	
- maîtrise des mobilités				
- mobilité décarbonées	Lorsque l'établissement public exerce les compétences sur les mobilités, le programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée. (L.229-26-II) le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions (R.229-51)	ok	Action Mt-1 : Communiquer et rendre attractive la sortie du modèle « tout voiture »	
- planification des mobilités	Elaborer un plan de mobilité territoriale	améliorable	Action Mt-2 : Réaliser un diagnostic global des mobilités sur le territoire	Il serait utile de tendre vers l'élaboration d'un plan local de mobilité (PLM)
- réduction des besoins de mobilités		ok	Action M3-10 : Elaborer un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) Action M3-11 : Encourager et inciter les entreprises à structurer la mobilité durable de leurs salariés	
- mobilité active	Elaborer et mettre en œuvre (en priorité) un schéma directeur cyclable	ok	Action M1-3 : Développer un réseau cyclable plus grand, mieux sécurisé et mieux entretenu Action M1-4 : Communiquer sur les outils utiles pour faciliter la pratique du vélo sur le territoire Action M1-5 : Favoriser la création de services associés à la pratique du vélo	

- mobilité partagée	Améliorer les mobilités partagées : - transport en commun lourd (avec IDFm) - transport en commun locaux (TAD) - covoiturage	ok	Action M2-6 : Faciliter la mise en relation et l'identification des covoitureurs Action M2-7 : Dédier des espaces au covoiturage sur le réseau routier Action M2-8 : Adapter les transports en commun aux besoins du territoire	
- mobilité VP	Accompagner la transition ou la réduction des flottes de véhicules personnelles	ok	Action M3-10 : Elaborer un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) Action M3-11 : Encourager et inciter les entreprises à structurer la mobilité durable de leurs salariés	
- conversion des flottes	Favoriser le déploiement des motorisations décarbonées (IRVE, GNV, etc)	ok	Action M2-9 : Développer la mobilité GNV et bioGNV pour les poids lourds et transports en commun Action M3-12 : Développer un réseau de stations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur les parcs d'entreprise	
- développement des énergies renouvelables & des réseaux de chaleur				
- développement des EnR	Le programme d'actions comprend des actions afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données (L.229-26-II-2°)	ok		
- chaleur fatale		sans objet	Il existe actuellement un potentiel non valorisable (strat. p.40). Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises	
- géothermies		ok	La stratégie fixe un objectif de création de 500 pompes à chaleur (strat. p.40). Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises Action R2-3 : Informer et inciter les particuliers à l'installation d'appareils de chauffage alimentés aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques) Action R2-4 : Développer des projets de géothermie	
- biomasse		ok	La stratégie fixe un objectif de création de 500 chaudières à bois (strat. p.40). Action B2-8 : Elaborer une stratégie concertée de gestion des bois et forêts privées Action B2-9 : Augmenter la production de bois énergie tout en la gérant durablement	
- éolien		ok	La stratégie a fixé la création de 3 à 5 mâts d'éolienne (strat. p.40). Action R4-6 : Etudier les opportunités d'installations éoliennes	
- biogaz		ok	La stratégie a fixé pour objectif la création de 2 méthaniseurs (strat. p.40). Action R3-5 : Développer des structures productrices de biométhane par méthanisation en concertant massivement	
- solaire		ok	La stratégie a fixé l'objectif de 200 000 m² de toiture (strat. p.40). Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises Action R1-1 : Informer, inciter, accompagner les particuliers dans leurs projets photovoltaïques Action R1-2 : Développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine public Action R2-3 : Informer et inciter les particuliers à l'installation d'appareils de chauffage alimentés aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques)	
- schéma directeur des énergies	Elaborer un schéma directeur des énergies	améliorable	Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises	L'élaboration d'un schéma directeur des énergies n'est pas identifié, il pourrait l'être
- coordination des réseaux d'énergie	Le programme d'actions comprend des actions afin de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur (L.229-26-II-2°)	non traité		
- Schéma directeur des réseaux de chaleur	Lorsque la collectivité exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid, ce programme d'actions comprend le schéma directeur des réseaux de chaleur (L.229-26-II)	sans objet		
- réseaux d'énergies	Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le PADD du PLUi (L.229-26-II)	non traité		
- agrivoltaïsme	Ce programme d'actions peut fixer des objectifs relatifs aux installations agrivoltaïques (L.229-26-II)	sans objet		
- stockage d'énergie	Le programme d'actions comprend des actions afin de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie (L.229-26-II-2°)	non traité		
- qualité de l'air et PAQA				
PAQA/Airparif	Le PCAET/PAQA est élaboré après consultation d'Airparif, contribue à atteindre les objectifs du plan de protection de l'atmosphère prévu à l'article L.222-4, lorsque ce dernier existe (L.229-26-II-3°).			
PAQA/	Présentation des données et aspects généraux			
PAQA/diagnostic	Le diagnostic du PCAET/PAQA doit contenir une estimation des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction (R.229-51-I.-1°) ; il est aussi utile d'ajouter un examen sur les concentrations des polluants atmosphériques sur le territoire			
PAQA/Stratégie	La stratégie territoriale du PCAET/PAQA comprends les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration (R.229-51-II.-7°), les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité, à l'horizon des années couvert par le plan, 2030 et 2050 (R.229-51-II. - adapté)			
PAQA/Plan d'action	Le PCAET/PAQA contribue à atteindre les objectifs du PPA (L.229-26-II-3°). Le plan d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques (R.229-51).			

PAQA/ZFEm	Le PCAET/PAQA comporte une étude d'opportunité portant sur la création de zones à faibles émissions mobilité (ZFEm). Cette étude expose les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus, évalue la pertinence au regard des objectifs énoncés dans le PAQA. Elle porte également sur les perspectives de renforcement des restrictions afin de privilégier la circulation des « véhicules décarbonés » (L.229-26-II.).			
PAQA/ERP	Le PCAET/PAQA comporte un plan d'action qui prévoit les solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles (L.229-26-II.).			
PAQA/PPA	Lorsque tout ou partie du territoire est inclus dans un PPA, le PCAET/PAQA est compatible avec les objectifs fixés par le PPA (L.229-26), il décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan (R.229-51).			
	Avis globale de la cellule qualité de l'air			
- adaptation au changement climatique				
Adaptation	Le programme d'actions comprend des actions afin d'anticiper les impacts du changement climatique (L.229-26-II-2°)	améliorable	Action Bt-1 : Sensibiliser la population aux risques liés aux aléas climatiques Action B1-7 : Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	Une approche plus complète et plus systémique de l'adaptation au changement climatique est à construire à moyen termes.
- canicules et ICU	Concernant les phénomènes de canicules et d'îlot de chaleur urbain	ok	Action Bt-1 : Sensibiliser la population aux risques liés aux aléas climatiques	
- risques crues et inondations	Concernant les risques des inondations et des crues - inondation par remontée de nappe - inondation par débordement - inondation par ruissellement	ok	Action B1-7 : Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) Action B3-12 : Elaborer un programme d'entretien des cours d'eau Action B3-13 : Engager un programme de restauration des cours d'eau	
- retrait & gonflement des argiles	Concernant les risques de retrait gonflement des argiles	non traité		Une réflexion sur le retrait gonflement des argiles devrait mené à un plan d'actions.
- mouvements de terrain	Concernant les risques de mouvement de terrain	non traité		
- risques émergents	Concernant les risques émergents : - feux de forêts	non traité		La thématique de l'émergence des feux de forêt devrait être prise en compte à moyen-termes.
- risques sur les réseaux	Concernant les risques sur les réseaux physiques (électricité, gaz, route, etc.)	non traité		
- risques économiques	Concernant les risques économiques	ok	Action At-1 : Soutenir un dialogue entre les collectivités et le monde agricole Action A1-3 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique Action E1-1 : Structurer un réseau d'entreprises engagées dans la transition écologique Action E1-2 : Organiser des retours d'expérience et des synergies de mutualisation entre les entreprises Action E1-6 : Faire émerger au moins une synergie entre entreprises issue de l'Ecologie Industrielle et Territoriale Action E2-8 : Favoriser l'implantation sur le territoire de filières économiques favorables à la transition	
- risques sanitaires	Concernant les aspects sanitaire et de santé	ok	Action B3-11 : Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de l'eau de surface	
- ressource en eau	Concernant la ressource en eau : - prévoir une gestion de la ressource (qualité et quantité) - désimperméabilisation des sols	ok	Action B3-11 : Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de l'eau de surface Action B3-13 : Engager un programme de restauration des cours d'eau Action B3-14 : Mettre en place une stratégie de sobriété et de réduction de consommation d'eau Action B3-15 : Renforcer l'absorption de l'eau par les sols et le stockage des eaux pluviales Action B3-16 : Réduire les fuites des réseaux d'eau potable	
- Biodiversité	Le programme d'actions comprend des actions afin de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique (L.229-26-II-2°) : - création de trames vertes, bleues, brunes, noires	ok	Action A1-3 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique Action E1-5 : Mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité sur les sites des entreprises Action B1-2 : Renforcer et préserver la trame verte Action B1-3 : Renforcer et préserver la Trame Bleue Action B1-4 : Réduire la pollution lumineuse et étudier la mise en place d'une trame noire Action B1-6 : Renforcer les pratiques de gestion des espaces verts municipaux favorables à la biodiversité Action B2-8 : Elaborer une stratégie concertée de gestion des bois et forêts privées Action B2-9 : Augmenter la production de bois énergie tout en la gérant durablement Action B3-10 : Préserver les mares et zones humides du territoire Action B3-11 : Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de l'eau de surface Action B3-12 : Elaborer un programme d'entretien des cours d'eau Action B3-13 : Engager un programme de restauration des cours d'eau	

- séquestration du carbone		non traité		
- compétences et exemplarité de la collectivité				
Bâti patrimoniale	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de rénovation du patrimoine bâti de la collectivité (EPCI & Communes)	ok	Action H4-10 : Mettre en oeuvre des actions de sobriété énergétique dans le bâti public Action H4-11 : Rénover énergétiquement le bâti public dans le cadre de la convention CEP Action R1-2 : Développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine public	
	Réaliser une surveillance des usages des bâtiments patrimoniaux (SRCAE)	ok	Action H4-10 : Mettre en oeuvre des actions de sobriété énergétique dans le bâti public	
Mobilités	Réaliser un plan de déplacement des administration	non traité		Un PDA (articulé au PdE) serait utile
	Convertir les flottes captives sous la responsabilité de la collectivité	non traité		
Documents d'urbanisme	Décliner le PCAET dans les documents d'urbanisme	ok	Action H1-1 : Mettre en cohérence la politique urbanistique sur l'ensemble du territoire via l'élaboration d'un SCOT Action H1-2 : Favoriser l'habitat collectif dans les PLU	
	- sur le bâti (rénovation)	ok	Action H1-4 : Obliger toute construction neuve sur le foncier communautaire à respecter un cahier des charges strict : Élaborer une charte d'aménagement et / ou un cahier de recommandations avec des critères ambitieux ; Favoriser la labellisation EcoQuartier	
	- sur le développement des EnR/diffus	non traité		Ce point devrait être traité à moyen termes en coordination avec la ZAEnR
	- sur le développement des EnR/Centrale	non traité		Ce point devrait être traité à moyen termes en coordination avec la ZAEnR
	- sur les projets d'aménagement	non traité		
	- sur la protection des milieux et de la biodiversité	ok	Action B1-5 : Renforcer la préservation de la biodiversité à travers les documents d'urbanisme	
Economie	Développer des filières biosourcées	améliorable	Action A2-8 : Développer des unités centrales de transformation sur le territoire ou à proximité	Il existe une volonté de créer des filières biosourcées, cependant elles ne sont pas identifiées.
	Développer les circuits courts et l'économie circulaire	ok	Action A1-2 : Appuyer les agriculteurs dans leurs démarches d'installation et de subventions : cantines scolaires Action A2-4 : Assurer la transition alimentaire des habitants par des actions de sensibilisation Action A2-5 : Mettre à disposition des terrains publics pour créer des jardins partagés Action A2-6 : Recenser et valoriser les points de vente de produits alimentaires locaux Action A2-7 : Soutenir la création de circuits courts Action A2-8 : Développer des unités centrales de transformation sur le territoire ou à proximité Action A3-9 : Développer les produits locaux dans la restauration collective	
	Élaborer un plan alimentaire territorial (PAT)	ok	Action At-1 : Soutenir un dialogue entre les collectivités et le monde agricole Action A1-3 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique Action A2-4 : Assurer la transition alimentaire des habitants par des actions de sensibilisation	
Déchets	Maîtriser, limiter, réduire, valoriser la production de déchet sur le territoire	ok	Action A3-10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective Action E1-3 : Mutualiser la gestion des déchets entre les entreprises Action E2-7 : Créer une ressourcerie à Houdan	
Exemplarité	Sur le budget et les achats publics	non traité		Uns stratégie d'exmplarité sur les budget et les achats publics devrait être élaborer à moyen termes.
	Sensibilisation et formation des élus et des agents	ok	Action H3-8 : Former des agents de la CCPH et des communes pour informer et diriger le public sur les problématiques énergétiques	
Dispositif de suivi				
Dispositif de suivi	Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats (L.229-26-II-4*) Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du SRCAE Le PCAET comprend un diagnostic un dispositif de suivi et d'évaluation. (R.229-51)	complet	Le dispositif de suivi et d'évaluation fait l'objet de l'annexe 4.	